



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 FÉVRIER 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-006

**Signature de conventions entre la Ville de Dreux et la caisse d'Allocations familiales pour le financement des travaux à la Halte-Garderie Tom Pouce
(Petite enfance)**

7.5.1

Rapporteur : Huguette POISSON

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	27
Nombre de pouvoirs	10
Votants	37

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Aissa HIRTI, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Huguette POISSON, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était excusée

Fouzia KAMAL

Était absent

Jacques ALIM

Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, Valérie VERDIER-DAUTRÊME donne procuration à Mounir CHAKKAR, Arnaud DAUTREY donne procuration à Josette PHILIPPE, Caroline IFTEN donne procuration à Aissa HIRTI, Yucel KISA donne procuration à Caroline VABRE, Amber NIAZ donne procuration à Silvia COUSIN, Nicola CARNEVALE donne procuration à Huguette POISSON, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GUENZI

Le décret du 31 août 2021 crée un référentiel national relatif aux exigences applicables aux Établissements d'Accueil du Jeune Enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage. À cet effet, la Ville de Dreux a effectué une demande de financement à la caisse d'Allocations familiales pour les travaux d'aménagement afin d'être en conformité avec la législation applicable à compter du 01 janvier 2026.

Le coût de ce projet s'élève à 9 997,20 €. La caisse d'Allocation familiale a accordé à la Ville de Dreux une subvention de 6 665 €.

Pour percevoir cette subvention, il convient de signer la convention d'objectifs et de financement et la convention d'autorisation de programme.

Vu l'avis de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Huguette POISSON,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention entre la ville de Dreux et la caisse d'Allocations familiales d'Eure-et-Loir,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire 10 FEV. 2025
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 10 FEV. 2025
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 10 FEV. 2025

Le Maire,
Conseiller régional

Pierre-Frédéric BILLET

